

DEPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 124	014	2023
---------	-----	------

Date de la convocation et de l'affichage : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29
en exercice	
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	4
Nombre de suffrages exprimés	29

Etaient présents : (25)

Monsieur CALCOEN David, Maire, DEHONDT Florence, DERAM Didier, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,

BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,

COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, DEGRAND Christophe, LEMOINE Isabelle, RICHARD Nicolas, PEEL John, Conseillers,

Ont donné procuration : (4)

PRONIER Isabelle à BRICHE Rémi, MARQUISE Lucas à DOOM Emmanuel, LEPROVOST Maryse à DEVOS Frédéric, HUGOO Isabelle à LEMOINE Isabelle,

Absents/excusés : (0)

Secrétaire de séance : GROYSILLER Céline est désignée à l'unanimité

Pour le Maire, et par délégation,

l'Adjointe déléguée, W Le Maire.

CALCOEN David

DEHONDT Florence

14. NOMINATION REPRESENTANTS COMMISSIONS THEMATIQUES - CCHF

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil Communautaire peut former des Commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Elles sont convoquées et présidées de droit par le Président de la Communauté. Cependant, elles désignent un Vice-Président qui remplira ce rôle en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Les Conseillers municipaux des Communes adhérentes à l'E.P.C.I. peuvent être membres de ces Commissions.

De plus, depuis la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, les Elus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes.

Enfin, en cas d'empêchement, le membre d'une commission peut être remplacé pour une réunion par un Conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire.

Ainsi, il peut être envisagé, au sein de la Communauté, les Commissions suivantes :

- Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et
- Communication,
- Commission développement économique, développement territorial et agriculture,
- Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile,
- Commission voirie, bâtiments et festivités,
- Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier.
- Commission PLUi.

Chaque commission sera présidée par le ou les Vice-présidents en charge de la (ou des) délégation(s) concernée(s).

Dans chaque commission, ne pourra s'inscrire qu'un seul membre par Commune :

- soit le Maire d'une commune membre,
- soit un autre Conseiller communautaire de la Commune,
- soit un membre du Conseil municipal de la Commune concernée.

Par ailleurs, lors de la séance du 28 juillet 2020, Monsieur le Président précise que suite aux discussions lors de la réunion du Bureau du 21 juillet, il serait autorisé un représentant par commune et par thème, en essayant de limiter le nombre à 2, mais avec une seule voix délibérative.

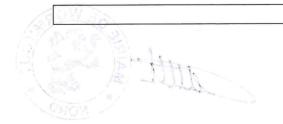
Monsieur le Maire propose, aux fins d'éviter que ce vote soit fastidieux, de procéder à l'application de l'article L. 2121-21 du CGCT.

En outre, s'agissant des désignations, « celles-ci doivent, par principe se faire à bulletins secrets. Cependant, elles peuvent se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du conseil municipal, la règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité »

OUI

Cette désignation est soumise au vote :

- à main levée avec l'accord unanime des conseillers :



Composées de deux représentants issus de chaque commune choisis parmi les conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux.

Il est demandé à l'assemblée délibérante de procéder à la désignation des membres,

1. Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et Communication

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- POISSONNET Luc

Pour la liste minoritaire :

La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Madame DEHONDT Florence et Monsieur POISSONNET Luc sont désignés membres de la Commission administration générale, finances, ressources humaines, informatique, numérique et Communication.

2. Commission développement économique, développement territorial et agriculture

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- PRONIER Isabelle
- CALCOEN David

Pour la liste minoritaire :

- La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Madame PRONIER Isabelle et Monsieur CALCOEN David sont désignés membres de la Commission développement économique, développement territorial et agriculture

3. Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DEHONDT Florence
- PRONIER Isabelle

Pour la liste minoritaire :

La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Madame DEHONDT Florence et Madame PRONIER Isabelle sont désignées membres de la Commission petite enfance, enfance, jeunesse, culture, sport, santé et portage de repas à domicile

4. Commission voirie, bâtiments et festivités

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- DELMOTTE Vincent
- PRONIER Isabelle

Pour la liste minoritaire :

- La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Monsieur DELMOTTE Vincent et Madame PRONIER Isabelle sont désignés membres de la Commission voirie, bâtiments et festivités

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaifle de séance,

GROYSILLER Céline

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe

déléguée,

Le Maire, CALCOEN David

DEHONDT Florence

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Sous-Préfecture le : 30-09-2023

et publication ou notification le : 30-09-2023

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe

déléguée, Le Maire, CALCOEN David

DEHONDT Florence

Le secrétaire de séance,

GROYSILLER Céline

5. Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste maioritaire :

- DELMOTTE Vincent
- DERAM Didier

Pour la liste minoritaire :

La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Monsieur DELMOTTE Vincent et Monsieur DERAM Didier sont désignés membres de la Commission environnement, GEMAPI, espaces verts, aménagement, urbanisme et habitat foncier

6. Commission PLUi

Les candidats sont les suivants :

Pour la liste majoritaire :

- CALCOEN David
- DELMOTTE Vincent

Pour la liste minoritaire :

- La liste d'opposition n'a pas de candidats.

L'article L.2121-21 du CGCT dispose à l'alinéa 5 que : « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

Monsieur CALCOEN David et Monsieur DELMOTTE Vincent sont désignés membres de la Commission PLUi

Le Conseil municipal, après avoir délibéré décide,

- D'APPROUVER la nomination des représentants aux commissions thématiques de la C.C.H.F
- DE TRANSMETTRE la présente délibération dans les meilleurs délais au contrôle de légalité et au Président de la CCHF.